

Image not found or type unknown



Capital décès de la cpam

Par **haas**, le **21/02/2014 à 10:46**

BonjourrrrrLe capital décès de la caisse primaire d'assurance maladie et il à déclarer aux impôts ?
merci de votre réponse
Salutation
MME H S

Par **moisse**, le **21/02/2014 à 17:18**

Bonsoir,
Ce capital est exonéré de l'imposition sur le revenu, et n'est pas assujetti aux contributions sociales (CSG, CRDS...).